

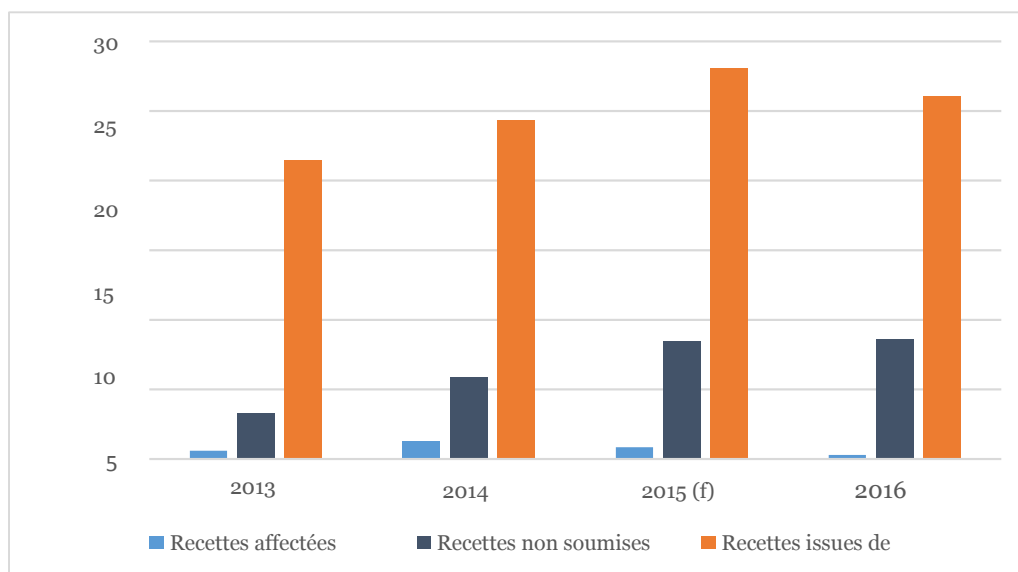
**PROPOSITION DE BUDGET 2016**  
**RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES**  
**23 et 24 novembre 2015**

1. Le quatrième et dernier (projet de) budget du Plan stratégique 2013 – 2016 vise à affecter les fonds nécessaires pour la mise en œuvre des buts, objectifs et activités détaillés dans le Plan de gestion 2016. Le présent document :
  - prend note de la bonne santé financière globale de l'Organisation, illustrée par la hausse des recettes non soumises à restriction, la tendance durable de la hausse des recettes issues des programmes et de l'augmentation significative des réserves, et propose des cibles de recettes pour l'année 2016;
  - décrit les dépenses envisagées pour soutenir la mise en œuvre des six initiatives stratégiques majeures décrites dans le projet de Plan de gestion, à savoir la constitution d'un portefeuille de programmes équilibré, l'investissement dans la qualité et les rapports des programmes, l'amélioration de la défense des politiques et de la planification stratégique, le renforcement du soutien politique et financier, la recherche de services de soutien efficient et efficaces, l'investissement dans les ressources humaines ;
  - intègre le financement des programmes autofinancés en 2016 et des programmes engagés en 2015.

**1. PERSPECTIVES DE RECETTES**

2. L'OIDD est dans une situation financière saine. Elle table sur 34,7 millions d'euros de recettes en 2016, dont 8,6 millions sont des contributions non soumises à restriction, le solde étant constitué de recettes issues de programmes et de recettes non affectées. Les prévisions de recettes sont 10 % supérieures aux recettes réelles de 2014 et 4 % inférieures aux prévisions de recettes de 2015.

**Graphique 1 : Évolution des recettes 2013 – 2016**



### **1.1 Recettes non soumises à restriction**

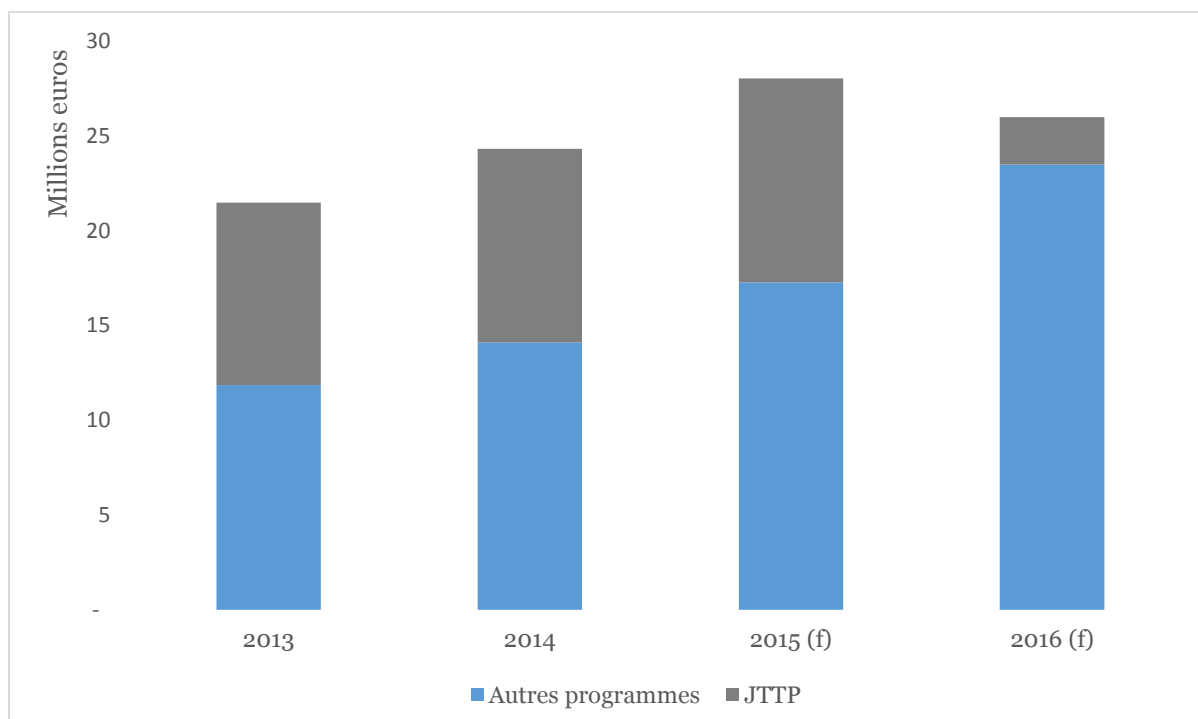
3. En 2016, les recettes non soumises à restriction devraient s'établir autour de 8,6 millions d'euros, soit de 18 % supérieures au budget approuvé en 2015 et à peu près égales aux prévisions de recettes de 2015. (En 2015, l'OIDD a reçu une généreuse contribution supplémentaire de 1,3 million d'euros de l'État italien, portant ainsi les prévisions de recettes de 7,24 millions à 7,6 millions d'euros).
4. L'OIDD a signé un accord pluriannuel avec la Suède en 2015. Compte tenu de l'accord pluriannuel conclu avec les Pays-Bas, 65 % des recettes non soumises à restriction sont garanties pour 2016. Les accords pluriannuels avec les Pays-Bas et la Suède courent respectivement jusqu'en 2016 et 2018.

### **1.2 Recettes issues de programmes**

5. Les recettes issues de programmes devraient atteindre environ 26 millions d'euros en 2016, comparés aux prévisions de 28 millions d'euros en 2015.
6. Le léger recul des recettes issues des programmes en 2016 est dû à la fin (programmée) en mars 2016 du plus gros programme mené par l'OIDD en Afghanistan, le programme de transition de formation à la justice (JTTP), évalué à 36 millions d'euros sur une période de trois ans. En 2015, l'OIDD a tiré 10,8 millions d'euros du JTTP. En 2016, les recettes issues du JTTP s'élèveront à seulement 2,5 millions d'euros et seront compensées par 23,5 millions d'euros de recettes en provenance d'autres programmes.
7. Grâce à une stratégie efficace qui a permis d'attirer des fonds et de mieux équilibrer le portefeuille d'un point de vue géographique et thématique, les

recettes issues de programmes de l'OIDD ont augmenté de 26 % entre 2013 et 2016, hors JTTP, comme le montre le graphique 2.

**Graphique 2 : Croissance des recettes issues de programmes 2013 – 2014**



8. Contrairement à la période 2013 - 2015, le portefeuille de programmes en 2016 n'est pas excessivement tributaire d'un seul programme important mais comprend de nombreux programmes de taille moyenne, géographiquement dispersés. La diversification du portefeuille réduit considérablement les risques opérationnels et financiers et offre une plus grande stabilité et viabilité, conformément à la recommandation du Comité d'audit et de finance.
9. Au 31 août 2015, les recettes garanties issues de programmes pour 2016 s'élevaient à 19,9 millions d'euros, soit 76 % des 26 millions d'euros prévus en recettes issues de programmes. À la même période l'année dernière, 22,6 millions d'euros ou 81 % des recettes issues de programmes étaient garantis pour le budget 2015, mais reposaient pour une large part sur un programme pluriannuel unique.

**Tableau 1. Prévisions de recettes issues de programmes et récupérations au 31 juillet 2015**

Rec. issues et récup. de prog. (1) en Euros					
		2016		2015	
Source		Recettes brutes issues de programmes	Récupérations issues de programmes	Recettes brutes issues de programmes	Récupérations issues de programmes (3)
<b>Programmes en cours</b>	<b>A</b>	<b>19,878,964</b>	<b>2,584,265</b>	<b>22,598,195</b>	<b>3,389,729</b>
Programmes en attente en septembre					
		3,954,000		4,541,700	
		2,233,502		1,647,444	
Programmes futurs prévus à financer en 2016					
		1,050,285		-	
<b>Total valeurs Programmes en attente</b>		<b>7,237,787</b>		<b>6,189,144</b>	
S'ils sont à probabilité élevée, les programmes futurs estimés + 50 % des programmes à probabilité moyenne seront convertis en contrats					
	<b>B</b>	<b>6,121,036</b>	<b>795,735</b>	<b>5,365,422</b>	<b>672,679</b>
<b>Total</b>	<b>A+B</b>	<b>26,000,000</b>	<b>3,380,000</b>	<b>27,963,617</b>	<b>4,062,408</b>

(1) Les récupérations issues de programmes correspondent à la facturation du temps passer par le personnel sur la mise en oeuvre des programmes plus 12 % de frais généraux.  
(2) Les programmes en attente à probabilité élevée sont les propositions qui ont été demandées à l'OIDD par les donateurs et dont l'Organisation entend lancer la mise en chantier en 2016.  
(3) Les récupérations issues de programmes indiqué dans ce tableau est différent à celui qui a été initialement approuvé dans le budget 2015 en raison d'une erreur de calcul au moment de la sauvegarde du programme JTTP.

10. Le Tableau 1 montre les projets en attente et les prévisions de recettes issues de programmes de 6,1 millions d'euros. Il présente les nombreux projets à forte et moyenne probabilité de réalisation, notamment plusieurs projets actuellement conçus par l'OIDD à la demande de donateurs, qui ont toutes les chances de se concrétiser avant la fin 2015 - et qui seront mise en œuvre en 2016, et dont les prévisions de recettes s'élèvent à 1,8 million d'euros.
11. Le montant des projets en cours, 6,1 millions d'euros, intègre 1 million d'euros de recettes issues de programmes qui devrait être enregistré au cours de l'année 2016. Ces estimations sont prudentes, compte tenu que les chiffres équivalents en 2014 et 2015 s'élevaient respectivement à 3,8 millions et 1,8 million d'euros (obtenus au cours de l'année grâce à des contrats remportés au cours de la même année), et compte tenu du fait que l'OIDD dispose désormais de ressources bien plus importantes pour le développement des programmes, d'une plus forte notoriété et d'une présence géographique élargie, et de perspectives plus nombreuses qu'au cours des années précédentes.

## 2. PERSPECTIVES DES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

### 2.1 Ventilation des dépenses

12. Le projet de budget 2016 prévoit un peu moins de 35 millions d'euros de dépenses, comme le montre la ventilation prévue des activités et des dépenses du tableau 2 ci-dessous.

**Tableau 2 : Budget opérationnel envisagé**

Proposition de budget opérationnel 2016 de l'OIDD			
Par activité		Par type de dépense	
Euros		Euros	
<b>Activités institutionnelles</b>	<b>5 414 030</b>		
		Coûts de personnel	7 038 786
		Coûts spécifiques aux fonctions	2 000 000
		Coûts administratifs et autres frais d'appui	2 142 200
		<b>Total Coûts</b>	<b>11 180 986</b>
Soutien aux programmes	4 007 611	Coûts directs des programmes	22 654 283
Exécution des programmes	1 759 345	Initiative État de droit en Afrique	150 000
Coûts directs des programmes	23 804 283	Coûts directs des programmes autofinancés	1 000 000
<b>Total Activités liés aux programmes</b>	<b>29 571 239</b>	<b>Coûts directs des programmes</b>	<b>23 804 283</b>
<b>Budget total</b>	<b>34 985 269</b>	<b>Budget total</b>	<b>34 985 269</b>

13. Les coûts directs des programmes englobent les programmes financés par les donateurs, les programmes autofinancés sur les recettes non soumises à restriction et le projet Initiative État de droit en Afrique, également financé sur les recettes non soumises à restriction.
14. Les coûts spécifiques aux fonctions, qui ont été entièrement affectés aux Activités institutionnelles du Tableau 2, conformément à notre pratique habituelle, s'élèvent à 2 millions d'euros, et s'inscrivent en baisse par rapport aux 2,5 millions d'euros en 2015. Cette diminution de 20 % résulte d'une évaluation réaliste de notre capacité d'exécution. Ce montant de 2 millions d'euros inclut quelques 650 000 euros de dépenses ponctuelles associées aux grandes réformes organisationnelles et des ressources humaines, mais également aux coûts des services (hors coûts de personnel), générés par exemple par les ateliers, les événements, la recherche, la gouvernance, les voyages et les publications. Il englobe également les plans d'urgence et le développement des programmes.
15. Les coûts administratifs restent au même niveau qu'en 2015, mais concerneront davantage d'activités. En 2016, outre le siège et les bureaux de

liaison avec l'ONU, ils couvriront tous les frais du bureau de La Haye et les coûts (partiels) du bureau d'Amman.

16. Le Tableau 3 présente la ventilation estimée de l'intégralité des 35 millions de dépenses opérationnelles, selon les six initiatives stratégiques majeures, ou les résultats clés décrits plus en détail dans le Plan de gestion 2016, que l'OIDD met en œuvre depuis 2013 pour atteindre les objectifs du Plan stratégique actuel.

**Tableau 3 : Ventilation du budget opérationnel par initiative stratégique majeure (ISM)**

<b>Proposition de budget opérationnel 2016 de l'OIDD</b>		
<b>Ventilation par ISM</b>		
<b>ISM</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
ISM 1 : Bâtir un portefeuille de programmes équilibré	26 930 732	76,98
ISM 2 : Améliorer la qualité et l'impact des programmes	2 952 707	8,44
ISM 3 : Influencer l'agenda de l'état de droit	885 388	2,53
ISM 4 : Élargir le soutien politique et financier dont nous bénéficions	682 985	1,95
ISM 5 : Efficacité, efficience et responsabilité	2 816 696	8,05
ISM 6 : Investir dans les ressources humaines	682 985	2,05
<b>Total</b>	<b>34 985 269</b>	<b>100,00</b>

## **2.2 Coûts de personnel**

17. Les coûts de personnel de 7 millions d'euros sont en hausse de 6 % par rapport au budget approuvé en 2015 de 6,6 millions d'euros. Cette hausse peut s'expliquer par le volume plus important d'activités qu'engagera l'OIDD en 2016 pour développer, gérer et suivre un programme de travail plus dynamique et divers.
18. La ventilation des postes de personnel, par service, est présentée dans le Tableau 4 ci-dessous. Elle comprend 87 postes (hors directrice générale), et est en hausse par rapport aux 81 postes du budget 2015. Sept postes ont été supprimés, 13 nouveaux postes ont été créés et 9 postes ont été redéfinis.
19. De nouveaux postes ont été créés pour renforcer les services TIC/d'infrastructure, d'analyse des budgets, de suivi des programmes, de recherche (« enseignements ») et de renforcement des partenariats à Washington et à La Haye. Les postes redéfinis visent des personnels plus expérimentés dans les domaines des ressources humaines, du budget, du développement de programmes et d'expertise juridique. Trois des nouveaux postes créés sont liés aux besoins spécifiques des programmes/recherches en

2016 et ne devraient pas être reconduits à la fin de l'année.

**Tableau 4. Tableau des postes de personnel pour l'année 2016**

Service	Personne l d'annui	Personnel spécialisé	Dirigeants	Total
Bureau de la Directrice générale	-	3		3
Services fonctionnels	9	17	1	27
Relations extérieures	1	11	2	14
Gestion des programmes	2	13	1	16
Bureau du Conseiller général	1	2	1	4
Mobilisation des ressources	-	2	-	2
Initiatives globales	1	12	1	14
Recherche et apprentissage	-	6	1	7
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>66</b>	<b>7</b>	<b>87</b>

20. Le pourvoi des postes vacants et la redéfinition des postes seront gérés avec une grande prudence tout au long de l'année, en fonction de la disponibilité des ressources et des besoins opérationnels.
21. Le Tableau 5 ci-dessous montre que toutes les dépenses opérationnelles (hors programmes autofinancés) sont intégrées dans les prévisions de recettes.

**Tableau 5 : Recettes et dépenses (hors programmes autofinancés)**

(Euros)	Proposition de budget 2016
<b><u>Recettes provenant des activités</u></b>	
Recettes non soumises à restriction	8.585.329
Recettes affectées	150.000
Recettes issues de programmes	26.000.000
<b>A. Total Recettes provenant des activités</b>	<b>34.735.329</b>
<u>Dépenses provenant des activités (excluant les programmes autofinancés sur les recettes non soumises à restriction)</u>	
Coûts de personnel	7.038.786
Coûts spécifiques aux fonctions	2.000.000
Coûts administratifs	2.142.000
Conférence Afrique	150.00
Activités directs des programmes	22.654.283
<b>B. Total Dépenses des activités ci-dessus</b>	<b>33.985.269</b>
<b>Solde (A – B)</b>	<b>750.000</b>

### 3. PROGRAMMES AUTOFINANCÉS

22. L'Assemblée de 2014 avait approuvé la proposition de l'OIDD d'affecter les recettes non soumises à restriction à la conception et à la mise en œuvre de programmes pluriannuels. En 2015, la Commission permanente a approuvé les lignes directrices pour la sélection desdits programmes. Appelés « Programmes autofinancés », ils occupent une place importante dans le Plan de gestion 2016.
23. Deux programmes autofinancés ont débuté en 2015, avec des prévisions de dépenses estimées à environ 120 000 euros en 2015 et environ 350 000 euros en 2016. Seuls les programmes autofinancés, engagés en 2015, figurent dans le présent budget. Les possibilités d'investissement complémentaires dans des programmes autofinancés seront examinées par la Commission permanente au début 2016.

### 4. BUDGET OPÉRATIONNEL CONSOLIDÉ

24. Le Tableau 6 ci-dessous présente une image financière consolidée du budget 2016 et des prévisions 2015. Des notes explicatives sont fournies à la fin du document.

**Tableau 6 : Compte de résultat prévisionnel**

(Euros)	Budget 2015 approuvé	Prévisions 2015	Proposition de budget 2016	Variation / budget 2015
<b>RECETTES</b>				
Rec. non soumises à restriction (1)	7,249,000	8,585,329	8,585,329	18%
Rec. affectées (2) (3)	835,000	835,000	150,000	-82%
Rec. issues de programmes (4)	27,963,618	28,036,382	26,000,000	-7%
<b>Total Recettes</b>	<b>36,047,618</b>	<b>37,456,711</b>	<b>34,735,329</b>	<b>-4%</b>
<b>DÉPENSES</b>				
Coûts de personnel (5)	6,662,012	5,976,982	7,038,786	6%
Mise en oeuvre / développement de programmes	-	256,000	-	N/A
Coûts spécifiques aux fonctions (7)	2,500,000	2,500,000	2,000,000	-20%
Coûts administratifs (8)	2,142,200	2,142,200	2,142,200	0%
Coûts d'installation du bureau de La Haye - réservés (9)	835,000	835,000	-	-100%
Conférence Afrique (10)	-	-	150,000	N/A
Activités directes de programmes (11)	22,609,801	23,830,925	22,654,283	0%
Programmes autofinancés (12)	798,000	120,855	350,450	-56%
<b>Total DÉPENSES</b>	<b>35,547,013</b>	<b>35,661,962</b>	<b>34,335,719</b>	<b>-3%</b>
<b>Résultat net opérationnel</b>	<b>500,605</b>	<b>1,794,749</b>	<b>399,610</b>	



25. Pour 2016, l'OIDD propose un budget en capital du même niveau que celui de 2015. Certains changements apportés au budget du TCI sont peut-être nécessaires au cours de l'année, une fois que l'OIDD aura finalisé l'évaluation de sa plateforme technologique, de ses systèmes centraux et d'infrastructure informatique, dans le cadre des efforts visant à améliorer l'efficacité et le soutien apporté aux bureaux opérationnels.

**Tableau 7. Budget en capital 2016 de l'OIDD**

(Euros)		Approved 2015 Budget	Proposed 2016 Budget	Change from 2015 Budget
Techno. de l'info. et de la com.	300 000	300 000	0 %	
Mobiliers et accessoires		50,000	50,000	0 %
Améliorations locatives	50,000	50,000	0 %	
<b>Total Dépense en capital</b>	<b>400 00</b>	<b>400 00</b>	<b>0 %</b>	

## **5. FACTEURS SUSCEPTIBLES DE MODIFIER LES ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES**

26. L'un des principes essentiels d'une bonne pratique budgétaire consiste à lier les hypothèses et les méthodologies utilisées pour estimer les recettes et les dépenses et à recenser les facteurs susceptibles de peser positivement ou négativement sur ces estimations.

### **5.1 Recettes issues de programmes**

27. Les activités de l'OIDD ont essentiellement lieu dans des pays en situation de fragilité sur le plan de la sécurité, et dans lesquels la mise en œuvre des programmes pourrait en conséquence être perturbée. Les risques associés aux activités dans ces situations de sécurité fragiles ont été réduits par la diversification des programmes de l'OIDD et par l'augmentation du nombre des théâtres d'action depuis 2015. En 2014, 80 % des recettes de l'OIDD provenaient des États en situation de fragilité, tandis qu'à la mi-2015, ce chiffre était tombé à 69 %.
28. Il existe également un risque pour les activités dans les pays où l'OIDD n'a pas une existence pleinement légale en tant qu'OIG et n'a par conséquent aucune reconnaissance ou une reconnaissance limitée de ses privilèges et immunités, ce qui crée des risques bancaires et financiers, entre autres. L'OIDD cherche à atténuer ce risque par un effort concerté pour négocier des accords de siège avec les pays hôte.

### **5.2 Recettes non soumises à restriction**

29. La majorité des recettes non soumises à restriction provient d'un petit nombre de donateurs de longue date. Il existe un risque de chute soudaine des recettes

si un donateur réduit ou cesse son soutien à l'OIDD. Néanmoins, il faut noter que l'accord pluriannuel avec la Suède en 2015 et le précédent accord avec les Pays-Bas garantissent 65 % des recettes non soumises à restriction en 2016. L'OIDD investira des ressources supplémentaires en 2016 pour élargir sa base de donateurs.

### **5.3 Frais fixes**

30. La majorité des coûts de l'OIDD est variable, illustrant la volatilité de ses sources de revenus et la nature de ses activités, qui peuvent s'arrêter au cours d'une année et voir la fermeture complète des bureaux dans certains pays et, en parallèle, l'amorce et l'expansion d'activités dans d'autres pays, en fonction des besoins. Cette agilité est essentielle pour la capacité de l'OIDD à mettre en œuvre ses programmes et à atténuer son exposition aux risques financiers. Néanmoins, certains coûts de l'OIDD sont fixes, ou variables uniquement à moyen terme. Il s'agit notamment des coûts de personnel et des coûts administratifs qui sont financés essentiellement par des sources non soumises à restriction.

### **5.4 Provisions pour imprévus**

31. Compte tenu de la volatilité potentielle des recettes et de l'existence de frais fixes, l'OIDD prévoit généralement un niveau de provisions pour imprévus dans son budget afin d'atténuer les effets d'un risque qui pourrait frapper l'Organisation pendant l'exercice fiscal. En 2015, l'OIDD a constitué une réserve pour imprévus de 100 000 euros au sein de son budget fonctionnel spécifique. L'OIDD réexaminera le niveau de cette réserve en 2016 dans le cadre de l'affectation du budget.

### **5.5 Fin du JTTP**

32. Bien que le JTTP soit le plus grand programme jamais mis en œuvre par l'OIDD (plus de 46 millions de dollars sur une période de trois ans), son achèvement et sa clôture à la fin du mois de mars 2016 n'auront aucun impact sur le budget global de l'OIDD en 2016. Aucune économie particulière n'est attendue de la fin du programme JTTP, sa gestion et l'accompagnement dont il bénéficie au siège étant parfaitement délimités et entièrement financés par le projet.
33. La perte de recettes issues de programmes liée à la fin du JTTP, comme nous l'avons expliqué plus haut, sera largement compensée par la stratégie de diversification et de croissance menée l'OIDD ces dernières années. La fin du JTTP n'affectera pas la récupération sur les programmes, qui devrait s'élever à 3,4 millions d'euros, un montant du même ordre que celui de la période 2013 – 2015, en pleine exécution du JTTP.

34. Les activités de l'OIDD en Afghanistan avant le JTTP étaient entièrement financées par les projets. Ce sera également le cas à l'issue du JTTP. La présence de l'OIDD en Afghanistan, en termes de personnel, de coûts administratifs et d'équipement à la fin du programme JTTP, sera organisée de manière être entièrement couverte par le financement disponible des projets.

## 6. NOTES EXPLICATIVES

### 35. Notes au Tableau 6

- (1) Les prévisions de recettes non soumises à restriction pour l'année 2016 s'appuient sur des accords pluriannuels conclus avec les donateurs et sur la possibilité que les donateurs réguliers maintiennent leurs contributions à des niveaux similaires en 2016.
- (2) Les recettes affectées dans le budget 2015 sont liées à la subvention d'installation versée par l'État néerlandais pour le bureau de La Haye. Elles n'apparaissent pas dans le Plan de gestion et budget 2015, mais figurent dans le présent budget opérationnel consolidé, au titre des réformes permettant d'inscrire l'ensemble des recettes et des dépenses dans le budget annuel. Ce chiffre est uniquement une estimation et ne sera définitif qu'à la fin 2015, après discussion avec le Gouvernement des Pays-Bas.
- (3) Les recettes affectées pour l'année 2016 tiennent compte d'une contribution volontaire de l'État italien en 2014, et sont formellement destinées à des programmes spécifiques, qui devraient être mis en œuvre en 2016.
- (4) Les recettes soumises à restriction concernent les recettes issues des programmes qui devraient être enregistrées au cours de l'année.
- (5) Les coûts de personnel renvoient aux coûts estimés, associés aux postes de personnel approuvés. La hausse enregistrée depuis 2015 est essentiellement due à l'augmentation nette de six postes et de la redéfinition nette de huit postes. Les coûts supplémentaires ont été partiellement compensés par une modification des hypothèses en ce qui concerne le niveau moyen des postes à pourvoir, afin de tenir compte de l'expérience récente.
- (6) La mise en œuvre/le développement des programmes concerne les financements redéployés en 2015 à partir des sous-exécutions du budget du personnel, pour financer en partie plusieurs postes permettant de renforcer la mise en œuvre progressive de l'activité de développement et de consolider l'exécution des programmes.
- (7) Les coûts spécifiques aux fonctions consistent en un budget affecté à chaque service de l'OIDD pour couvrir les coûts hors personnel, par

exemple pour l'organisation des déplacements, d'ateliers, d'événements, les frais de recherche, les honoraires de consultants, les frais de publication et d'autres biens et services acquis pour permettre au service concerné d'atteindre ses objectifs de l'année. Ils englobent également les budgets alloués aux plans d'urgence et au développement des programmes.

- (8) Les coûts administratifs sont ceux liés au fonctionnement quotidien des bureaux de Rome, de Genève, de La Haye, de New York et (en partie) d'Amman. Ils couvrent notamment les loyers, les charges de services, la maintenance et l'infrastructure informatique. Ce poste englobe également les prévisions d'amortissement du capital.
- (9) Les coûts de création du bureau de La Haye, qui sont affectés, couvrent les dépenses associées à l'installation du bureau de La Haye. Cette création est entièrement financée par une dotation affectée, versée par l'État néerlandais, qui expirera à la fin 2015 (voir la note 2).
- (10) L'Initiative Afrique concerne les dépenses associées à la mise en place d'une Initiative de constitution de partenariats en Afrique prévue pour 2016.
- (11) Les activités directes de programmes concernent les coûts directement facturés aux donateurs des programmes et spécifiques, et ne tiennent pas compte des récupérations sur les programmes via les 12 % de frais généraux habituellement facturés par l'OIDD, ni l'affectation des heures consacrées par le personnel aux programmes.
- (12) Les activités directes des programmes autofinancés portent sur l'affectation des fonds non soumis à restriction à l'exécution des programmes.

/FIN